



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Dricourt

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4. Nombre d'abonnés	4
	1.5. Eaux brutes	4
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3. Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	. 11
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	.12
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	.13
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	.13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	.14
	-	

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal

•	Nom de la collectivité	: S	yndicat d'eau et	t d'assainissement	du	Sud Est	des Ardennes
---	------------------------	-----	------------------	--------------------	----	---------	--------------

Nom de l'entité de gestion : eau potable : Dricourt

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

			Ou	ш	11011			
	Production				\boxtimes			
	Protection de l'ouvrage de pré	lèveme	ent		\boxtimes			
	Traitement (1)				\boxtimes			
	Transfert							
	Stockage (1)							
	Distribution							
	(1) A compléter							
Territo	ire desservi (communes adhérer	ites au	service, sect	eurs et han	neaux desse	ervis, e	etc.) : Drio	court
Existe	nce d'une CCSPL	□ O	ui				Non	
	nce d'un schéma de distribution l'article L2224-7-1 du CGCT	_ O	ui, date d'ap	probation*	:	🖂	Non	
Existe	nce d'un règlement de service		ui, date d'ap	probation*	:	🗆	Non	

Oui

Non

1.2. Mode de gestion du service

Existence d'un schéma directeur



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 84 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 38 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Dricourt				38	
Total				38	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,36 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 128,89 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes



Prélèvement sur les ressources en eau 1.5.1.

Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020.

1.5.2. Achats d'eaux brutes



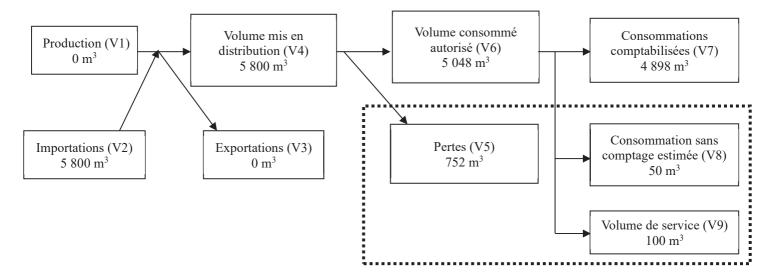
Le service n'achète pas d'eau brute.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service ne dispose d'aucune station de traitement.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Semide		5 800		90
Total d'eaux traitées achetées (V2)		5 800	%	90

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		4 561	%
Abonnés non domestiques		337	%
Total vendu aux abonnés (V7)		4 898	
Total vendu à d'autres services (V3)		0	

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

Affiché le

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable. ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		50	%
Volume de service (V9)		100	

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		5 048	%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5,16 kilomètres au 31/12/2020 (5,16 au 31/12/2019).

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	
Part de la colle	ctivité		
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	22,74 €	
Abonnement ⁽¹⁾ DN			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Autre :	€	€	
Taxes et redev	ances		
Taxes			
Taux de TVA (2)	%	5,5 %	
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3	
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³	
Autre :	€/m³	€/m³	

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle		22,74	%
Part proportionnelle		255,60	%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		278,34	%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%
VNF Prélèvement :			%
Autre :			%
TVA		16,76	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		43,16	%
Total		321,50	%
Prix TTC au m ³		2,68	%

Les volumes consommés	sont relevés a	vec une fréquence :
	\bowtie	annuelle
	_	semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectué	e avec une fro	équence :
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au t	itre de l'année	e 2020 sont de 4 898 m ³ /an.
		volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de mentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 11 479 €.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie			1	0
Paramètres physico-chimiques			1	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité = nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non conformes *100 nombre de prélèvements réalisés

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020	
Microbiologie (P101.1)	%	100%	
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	%	100%	

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

	ID : 008-240800912-2	20210402-C20	
	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		12
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des	: . 10:		
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui : 10 points	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non: 0 point		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points		_
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)	non : o point		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX	l	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les	ece obtenue pour la pa		
		Oui	
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des	0 à 15 points sous		
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire,	conditions (1)	Oui	15
diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision	conditions		
cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		95%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93%	
T/D041 D	0.) 15		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	95%	15
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	, , , ,	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	<
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en partie	A et B)	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement,	oui : 10 points		1.0
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	non: 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	non v o pomo		
équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	oui : 10 points		
distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10
comme effectuée)	non . o ponit		
confine effectuee)	. 10 . 4		
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points	Oui	10
	non: 0 point		
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	oui : 10 points		1.0
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	non: 0 point	Oui	10
compteur (3)	non : o point		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	oui : 10 points		
réseaux, date et nature des réparations effectuées	non: 0 point	Oui	10
reseaux, date et nature des reparations effectuees	non . o point		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	oui : 10 points		
		Oui	10
(réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	non : 0 point		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de	ani . 10 : 4-		
renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui : 10 points	Oui	10
portant sur au moins 3 ans)	non : 0 point		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points		_
moins la moitié du linéaire de réseaux	non: 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	_	115
101/11 (maicaccul 1 105.2D)	140		113

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	87 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		2,68
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	84,4 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (_____ en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km.



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 90% (90% en 2019).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

....

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		84
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		2,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	87%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	90%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Falaise

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caract	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	4
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	5
	1.6.2.		
	1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarific	cation de l'eau et recettes du service	7
	2.1.	Modalités de tarification	7
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3.	Recettes	8
3.	Indica	teurs de performance	9
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
		Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	11
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
4.	Action	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tablea	nu récapitulatif des indicateurs	14
		1	

1. Caractérisation technique de la collection de la colle

1.	1. F	rése	entation	du	territoire	desservi
----	-------------	------	----------	----	------------	----------



Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Falaise
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	\boxtimes	
Protection de l'ouvrage de prélèvement	\boxtimes	
Traitement (1)		
Transfert	\boxtimes	
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution	\boxtimes	

	Territoire desservi	(communes adhérentes au	service secteurs e	t hameaux	desservis etc.)	· Falaise
•	TELLIONE DESSELVI	COMMUNICS ACHIEFERIES AN	L SELVICE. SECIEULS E	і папісанх	CIESSELVIS, EIG.	i raiaise

•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	⊠ Non

•	Existence d'un schéma de distribution	Oui, date d'approbation*	:⊠	Non
au	sens de l'article L2224-7-1 du CGCT			

- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non
- ☐ Oui, date d'approbation*:..... ☒ Non Existence d'un schéma directeur

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 331 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 189 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Falaise				189	
Total				189	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,03 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,75 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,65 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 21 732 m³ pour l'exercice 2020.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
LES GRANDES VERSAINES	Eau souterraine			21 732	
Total				21 732	%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

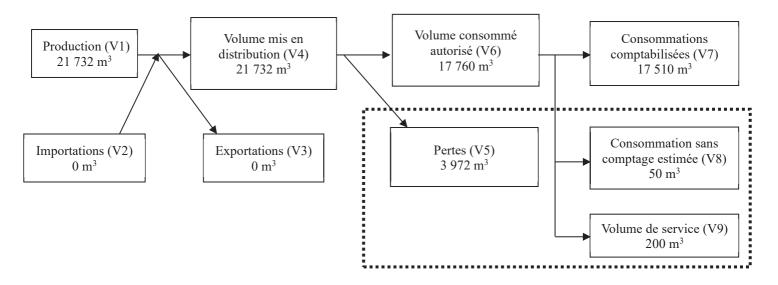
Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021 Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.5.2. Achats d'eaux brutes Le service n'achète pas d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production

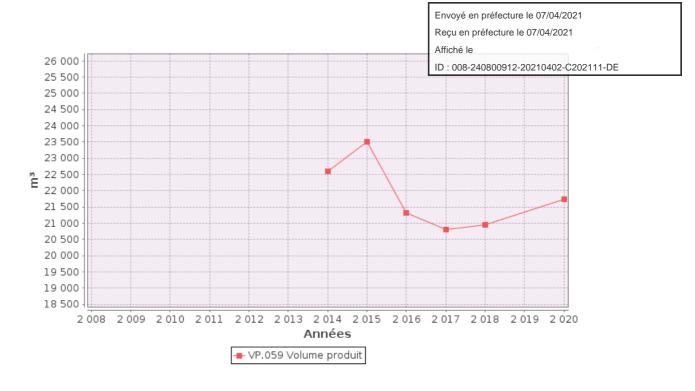


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Falaise	Filtration, désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
LES GRANDES VERSAINES		21 732	%	90
Total du volume produit (V1)		21 732		90



1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		13 428	%
Abonnés non domestiques		4 082	%
Total vendu aux abonnés (V7)		17 510	
Total vendu à d'autres services (V3)		0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		50	
Volume de service (V9)		200	

1.6.5.

Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		17 760	%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5,9 kilomètres au 31/12/2020.

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la colle	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	37,91 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³ de 0 à 10 m³	€/m³	1,8957 €/m³
Prix au m³ de 11 à 49 m³	€/m³	1,1374 €/m³
Prix au m³ au-delà de 49 m³	€/m³	0,9289 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et redev	ances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	%	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³
Autre :	€/m³	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	_	37,91	%			
Part proportionnelle		129,27	%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		167,18	%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%			
VNF Prélèvement :			%			
Autre :			%			
TVA		10,65	%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		37,05	%			
Total		204,23				
Prix TTC au m ³		1,70	%			

TTIX TTC au m			1,70	
ATTENTION: l'indicateur prix prend en co	ompte l'ensemble	de la compétence de la pro	duction à la distribution.	
Les volumes consommés sont relevés	annuel semest trimest quadri	le rielle		
La facturation est effectuée avec une	annuel semest trimest	rielle		
Les volumes facturés au titre de l'ann	née 2020 sont d	le 17 510 m ³ /an.		
Pour chaque élément du prix ayant travaux, remboursement de dettes, au				

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 28 973 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie			9	0
Paramètres physico-chimiques			9	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		88,9%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEA			potentiels
(15 points)	lox		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	1
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			K
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	oui: 10 points	0 .	1.0
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	non: 0 point	Oui	10
d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées		Oui	10
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	non: 0 point oui: 10 points		
vP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées vP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) vP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui	10
compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points non: 0 point oui: 10 points	Oui	10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	81,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		8,25
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	80,6 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2 m³/j/km.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m³/j/km.



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

Affiché le (P107.2) ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0%.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 90%.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

.....

4. Actions de solidarité et de co la contralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis		331
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		1,7
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	9⁄₀	88,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		39
P104.3	Rendement du réseau de distribution		81,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		90%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

La croix aux Bois

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
		Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes	4
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
	1.6.	Eaux traitées	5
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	5
	1.6.2.		
	1.6.3.		6
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	7
	2.1.	Modalités de tarification	7
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3.	Recettes	8
3.	Indica	ateurs de performance	9
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
	3.3.3.	1	
	3.3.4.	J , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
4.	Action	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Table	au récapitulatif des indicateurs	14
		_	

1. Caractérisation technique de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : La croix aux Bois
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production		
Protection de l'ouvrage de prélèvement	\boxtimes	
Traitement (1)	\boxtimes	
Transfert	\boxtimes	
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution	\boxtimes	

 Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desse 	rvis etc	etc) ·]	La Croiv-	auv_Re
--	----------	-----------	-----------	--------

• Existence d'une CCSPL	
-------------------------	--

Non Non

•	Existence d'un schéma de distribution	Oui,	date d'approbation*	:	Nor
011	cana da l'articla I 2224 7 1 du CCCT				

Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 149 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 90 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
La Croix-aux-Bois		71	19	90	
Total		71	19	90	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51,43 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,66 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 128.41 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 15 173 m³ pour l'exercice 2020.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
[nom de la ressource]				15 173	
Total				15 173	

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

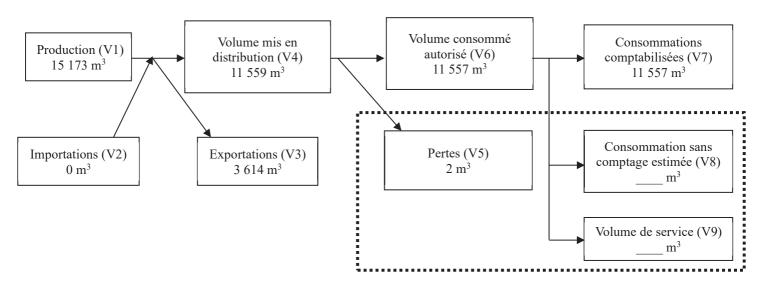
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



Le service n'achète pas d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service a stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Source de La croix aux Bois		15 173		
Total du volume produit (V1)		15 173	%	



Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		6 643	%
Abonnés non domestiques		4 914	%
Total vendu aux abonnés (V7)		11 557	
Total vendu à d'autres services (V ₃)		3 614	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

1.6.5.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		11 557	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1,75 kilomètres au 31/12/2020.

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la colle	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	10,11 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³ de 0 à 100 m³	€/m³	0,8151 €/m³
Prix au m³ au-delà de 100 m³	€/m³	0,7677 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et rede	vances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	%	5,5 %
Redevances	•	
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³
Autre :	€/m³	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle		10,11	%
Part proportionnelle		96,86	%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		106,97	%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	
VNF Prélèvement :			%
Autre :			
TVA		7,34	
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		33,74	%
Total		140,71	
Prix TTC au m ³		1,17	

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommé	es sont relevés av	vec une fréquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effect	uée avec une fré	quence:
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Pour chaque élément d	u prix ayant év	2020 sont de 11 557 m³/an. olué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
		



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 11 014 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			6	0
Paramètres physico-chimiques			6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 16s 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	MX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)		Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX	<u> </u>	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL (indicateur P103.2B)	oui : 5 points non : 0 point 120	Non	0

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$ Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	100 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		23,75
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	100 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0 m³/j/km.









Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0%.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95% (95% en 2019).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

.

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		149
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		1,17
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		110
P104.3	Rendement du réseau de distribution		100%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0





Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Leffincourt

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	3
	1.4. Nombre d'abonnés	4
	1.5. Eaux brutes	
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	_
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
2		
2.		
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3. Recettes	
3.	Indicateurs de performance	9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
4.		
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14

1. Caractérisation technique de la collection de la colle

1.1.Présentation	du	territoire	desservi

Ų									
Le	service est géré au niveau ☐ communal ☑ intercommunal								
•	Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'assain	issement du S	ud Est des Ardenn	nes					
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable : Leffincourt								
•	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte								
•	Compétences liées au service :		N						
		Oui	Non						
	Production								
	Protection de l'ouvrage de prélèvement								
	Traitement (1)								
	Transfert								
	Stockage (1)	\boxtimes							
	Distribution								
•	Territoire desservi (communes adhérentes au serv	ice, secteurs e	t hameaux desserv	vis, etc.) : Leffincourt					
•	Existence d'une CCSPL 🔲 Oui			⊠ Non					
• au	Existence d'un schéma de distribution Oui, d sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	ate d'approbat	tion*:	⊠ Non					
•	Existence d'un règlement de service 🛛 Oui, d	ate d'approbat	cion*:	☐ Non					
•	Existence d'un schéma directeur	ate d'approbat	ion*:	⊠ Non					
	1.2. Mode de gestion du service Le service est exploité en Régie à autonomie financière								

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans

Affiché le auelle elle est ou peut être ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potabl raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 189 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 113 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Leffincourt				113	
Total				113	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,47 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,67 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,73 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes





Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020.

Achats d'eaux brutes 1.5.2.



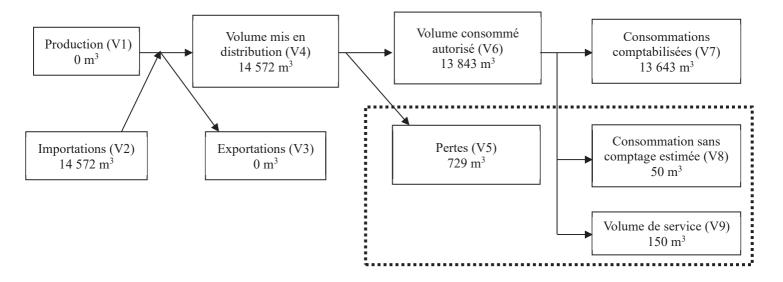
Le service n'achète pas d'eau brute.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Semide		14 572		95
Total d'eaux traitées achetées (V2)		14 572		95

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		10 711	%
Abonnés non domestiques		2 932	%
Total vendu aux abonnés (V7)		13 643	%
Total vendu à d'autres services (V3)		0	

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable. ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		50	0%
Volume de service (V9)		150	

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		13 843	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 9,85 kilomètres au 31/12/2020.

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : \bigcirc au 01/01/2020 \bigcirc au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021			
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	22,74 €			
Abonnement ⁽¹⁾ DN					
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Autre :	€	€			
Taxes et redev	ances				
Taxes					
Taux de TVA (2)	%	5,5 %			
Redevances					
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3			
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³			
Autre :	€/m³	€/m³			

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %			
**	t de la collectivité	Au 01/01/2021 th C	variation en 70			
r art de la conectivite						
Part fixe annuelle		22,74	%			
Part proportionnelle		255,60				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		278,34	%			
Part du délégataire (e.	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle						
Part proportionnelle						
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40				
VNF Prélèvement :						
Autre :						
TVA		16,76				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		43,16	%			
Total		321,50				
Prix TTC au m³		2,68				

ATTENTION: l'indicateu	ır prix prend en comp	te l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.
Les volumes consomn	nés sont relevés av	rec une fréquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effe	ctuée avec une fré	quence:
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés	au titre de l'année	2020 sont de 13 643 m ³ /an.
		plué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de lentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 32 498 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			2	0
Paramètres physico-chimiques			2	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	%	100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 16s 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1	
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	NUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des			
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui: 10 points	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non: 0 point	0 47	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points		_
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEVIIA	1	<u>I</u>
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rrtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des	_		
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire,	0 à 15 points sous		15
diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision	conditions (1)	Oui	13
cartographique)			
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des			
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	80%	13
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)		
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	conditions (2)	RESEAU	
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie	RESEAU A et B)	X
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement,	conditions (2) F DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points	RESEAU	
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	conditions (2) F DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points	RESEAU A et B)	X
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	r DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Oui	X 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	RESEAU A et B)	X
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et	r DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Oui	X 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	RESEAU: A et B) Oui	10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU A et B) Oui	X 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAU: A et B) Oui	10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU: A et B) Oui	10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	RESEAUX A et B) Oui Oui	10 10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAUX A et B) Oui Oui	10 10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points oui : 10 points oui : 10 points oui : 10 points	RESEAUX A et B) Oui Oui	10 10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	conditions (2) T DE GESTION DES nt été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU: A et B) Oui Oui Oui	10 10 10 10
réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	RESEAU: A et B) Oui Oui Oui	10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10
PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	conditions (2) T DE GESTION DES Int été obtenus en partie oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10 10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Re

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	95 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		3,85
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	93,6 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,3 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,2 m³/j/km.

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0%.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95% (95% en 2019).

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

4. Actions de solidarité et de co lD : 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		189
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		2,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	9⁄0	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		113
P104.3	Rendement du réseau de distribution		95%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Longwé

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	.3
	1.1. Présentation du territoire desservi	.3
	1.2. Mode de gestion du service	.3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	.3
	1.4. Nombre d'abonnés	.4
	1.5. Eaux brutes	
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	_
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
_	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3. Recettes	.9
3.	Indicateurs de performance	10
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	10
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	12
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	14
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	15

1. Caractérisation technique de la constant de la c

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau Communal
☑ intercommunal
• Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'as

- ssainissement du Sud Est des Ardennes
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Longwé
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non	
Production			
Protection de l'ouvrage de prélèvement			
Traitement (1)			
Transfert	\boxtimes		
Stockage (1)			
Distribution			
Territoire desservi (communes adhérentes au se	rvice, secteurs et	hameaux desser	vis, etc.) : Longwé
• Existence d'une CCSPL 🗖 Oui			⊠ Non
• Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT			

1.2. Mode de gestion du service

Existence d'un règlement de service

Existence d'un schéma directeur

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être

☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

^{*} Approbation en assemblée délibérante

ID/: 008-240800912-20210402-C202111-DE

raccordée. Le service public d'eau potable dessert 73 habitants au 31/12/2020 (

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 63 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Longwé		47	16	63	
Total		47	16	63	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,81 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,16 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 56,83 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes





Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020.

1.5.2. Achats d'eaux brutes



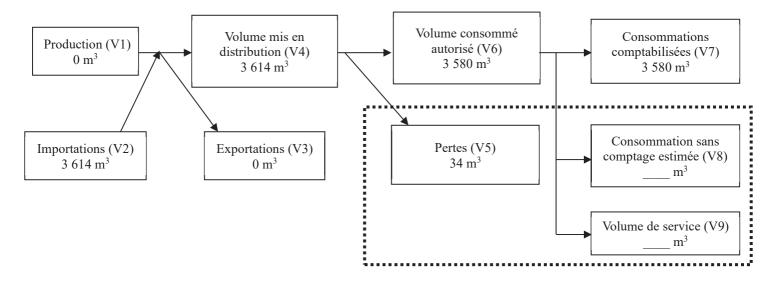
Le service n'achète pas d'eau brute.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
La Croix aux Bois		3 614		95
Total d'eaux traitées achetées (V2)		3 614	%	95

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		3 097	%
Abonnés non domestiques		483	%
Total vendu aux abonnés (V7)		3 580	%
Total vendu à d'autres services (V3)		0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		3 580	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2,35 kilomètres au 31/12/2020 (au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux $01/01/2020$ et $01/01/202$	1 sont les suivants :
Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2020
	€ au 01/01/2021

La grille tarifaire a été modifiée entre 2020 et 2021.

Tarifs	Au 01/01/2020
Part de	la collectivité
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement DN 15mm y compris location du compteu	r€
Abonnement ⁽¹⁾ DN	
Part proportionnelle (€ HT/m³)	
Prix au m³	\$s.valueN1 €/m³
Autre :	€
Taxes 6	et redevances
Taxes	
Taux de TVA (2)	%
Redevances	·
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence	e de l'eau)€/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³
VNF Prélèvement	€/m³
Autre :	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021 Affiché le

Tarifs		Affiché le ID : 008-240800912-20210402-C202111-DE	
	Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT	/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	14,22 €	
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportion	nelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 100 m³	1,4218 €/m³	
Prix au m³ de 101 à 200 m³ 1,1848 €/m³		1,1848 €/m³	
Prix au m³ au-delà de 200 m³		0,9478 €/m³	
Autre :		€	
	Taxes et redevances		
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)		€/m³	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)		0,22 €/m³	
	VNF Prélèvement	€/m³	
	Autre:	€/m³	

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle		14,22	%
Part proportionnelle		165,88	%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		180,10	%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%
VNF Prélèvement :			%
Autre :			%
TVA		11,36	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		37,76	%
Total		217,86	%
Prix TTC au m ³		1,82	%

 $ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production \`a la distribution.$

Les volumes consommés sont relevés av	vec une fréquence :
\boxtimes	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fré-	quence:
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'année	2020 sont de 3 580 m ³ /an.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	olué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de nentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 6 000 €.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			5	0
Paramètres physico-chimiques			5	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/04/2021 Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1	
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	AUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des			
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui: 10 points	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	non: 0 point	Our	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points		
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Oui	5
considérée comme effectuée)	non . o ponit		
,	OFALIV		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points s		netic A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les	a ete obtenue pour la pa		
		0:	
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	_		
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des	0 à 15 points sous		1.5
informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire,	conditions (1)	Oui	15
diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision			
cartographique)	_		
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		95%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		,,,,	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous		
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement,	oui : 10 points	A et b)	I
VF.242 - Localisation des ouvrages affickes (valifies de sectionnement,	our . To points		
	man . O maint	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	non: 0 point	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et		Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	oui : 10 points	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée			
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	oui : 10 points non : 0 point		
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point		
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du	oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points non : 0 point oui : 10 points	Oui Oui	10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif	oui: 10 points non: 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 10 points non : 0 point oui : 5 points	Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10
ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3) VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	10 10 10 10 10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau		99,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		4,17
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	99,1 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0 m³/j/km (____ en 2019).



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0 m³/j/km.







Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0%.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95%.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

4. Actions de solidarité et de co lD : 008-240800912-20210402-C202111-DE décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

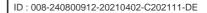
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		73
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		1,82
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	99,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0





Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Marcq

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	.4
	1.4. Nombre d'abonnés	.4
	1.5. Eaux brutes	
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	_
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
_	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3. Recettes	
3.	Indicateurs de performance	.9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	.9
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14

1. Caractérisation technique de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal

•	Nom de la collectivité	: S	yndicat d'eau et	t d'assainissement	du	Sud Est	des Ard	ennes
---	------------------------	-----	------------------	--------------------	----	---------	---------	-------

Nom de l'entité de gestion : eau potable : Marcq

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

	Oui	11011	
Production			
Protection de l'ouvrage de prélèver	ment \square	\boxtimes	
Traitement (1)		\boxtimes	
Transfert			
Stockage (1)			
Distribution			
Territoire desservi (communes adhérentes a	au service, secteurs et	hameaux desserv	vis, etc.): Marcq
Existence d'une CCSPL	Oui		⊠ Non
Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	Oui, date d'approbati	on*:	⊠ Non

☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

☐ Oui, date d'approbation*:..... ☒ Non

Oui

Non

1.2. Mode de gestion du service

Existence d'un règlement de service

Existence d'un schéma directeur



au sens de

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 100 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 88 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

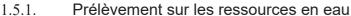
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Marcq				88	
Total				88	%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,7 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,14 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,91 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes





Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020 (0 pour l'exercice 2019).

1.5.2. Achats d'eaux brutes



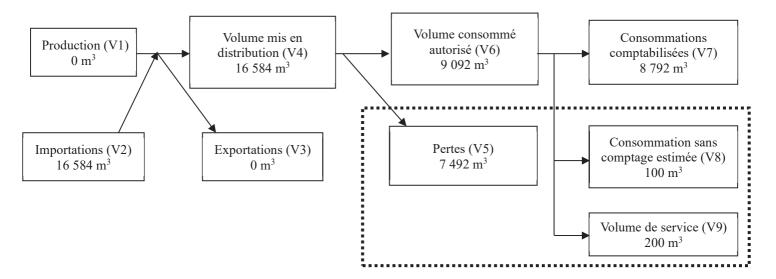
Le service n'achète d'eau brute

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service n'a aucune station de traitement.

.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Cornay		16 584		95
Total d'eaux traitées achetées (V2)		16 584	%	95

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		6 343	%
Abonnés non domestiques		2 449	%
Total vendu aux abonnés (V7)		8 792	
Total vendu à d'autres services (V3)		0	

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.5.

Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		100	%
Volume de service (V9)		200	

1.6.6. Volume cor

Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		9 092	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5,27 kilomètres au 31/12/2020 (5,27 au 31/12/2019).

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	26 €						
Abonnement ⁽¹⁾ DN								
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	€/m³	1,07 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et redev	ances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	%	5,5 %						
Redevances								
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³						
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3						
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³						
Autre :	€/m³	€/m³						

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %					
Par	Part de la collectivité							
Part fixe annuelle		26,00	%					
Part proportionnelle		128,40	%					
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		154,40	%					
Tax	xes et redevances							
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%					
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%					
VNF Prélèvement :			%					
Autre :			%					
TVA		9,94	%					
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		36,34	%					
Total		190,74	%					
Prix TTC au m ³		1,59	%					

 $ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production \`a la distribution.$

Les volumes consommés sont relevés av	ec une fréquence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréc	quence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'année à	2020 sont de 8 792 m ³ /an.
	lué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de entation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
,	



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 13 324 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			4	0
Paramètres physico-chimiques			4	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020	
Microbiologie (P101.1)	%	100%	
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%	

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		1		
	nombre de points	Valeur	points potentiels	
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui : 10 points	Oui	10	
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au	non : 0 point			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX	<u>'</u>	•	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui		
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%		
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X	
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points	Non	0	
moins la moitié du linéaire de réseaux	non: 0 point			

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	54,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		4,73
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	53 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,1 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 3,9 m³/j/km.





Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0%.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95%.

.....

4. Actions de solidarité et de co la contralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		100
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		1,59
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		110
P104.3	Rendement du réseau de distribution		54,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		4,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Mont Saint Rémy

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	.4
	1.4. Nombre d'abonnés	.4
	1.5. Eaux brutes	
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	
	1.6. Eaux traitées	_
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	
_	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	
	2.1. Modalités de tarification	
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3. Recettes	
3.	Indicateurs de performance	.9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14
	•	

1. Caractérisation technique de la constant de la c

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau □ communal **☑** intercommunal

•	Nom	de la	collect	tivité :	Syndicat	d'eau e	et d'as	saınıss	ement	du	Sud.	Est o	des A	Arder	nnes

Nom de l'entité de gestion : eau potable : Mont Saint Rémy

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production		
Protection de l'ouvrage de prélèvement		\boxtimes
Traitement (1)		
Transfert	\boxtimes	
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution		

•	Territoire desservi	(communes adhérentes	au service, secteurs et	hameaux desservi	s, etc.): Mont S	Saint Remy
---	---------------------	----------------------	-------------------------	------------------	------------------	------------

Existen	ce d'une CCSPL	Oui		Non
	ce d'un schéma de distribution 'article L2224-7-1 du CGCT	Oui, date d'approbation*:		Non
Existen	ce d'un règlement de service	Oui, date d'approbation*:		Non
Existen	ce d'un schéma directeur	Oui, date d'approbation*:	\boxtimes	Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie simple

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 56 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 27 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

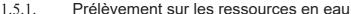
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	d'abonnés d'abonnés domestiques au		Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %	
Mont Saint Remy				27		
Total				27	%	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 129,19 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes





Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020 (0 pour l'exercice 2019).

1.5.2. Achats d'eaux brutes



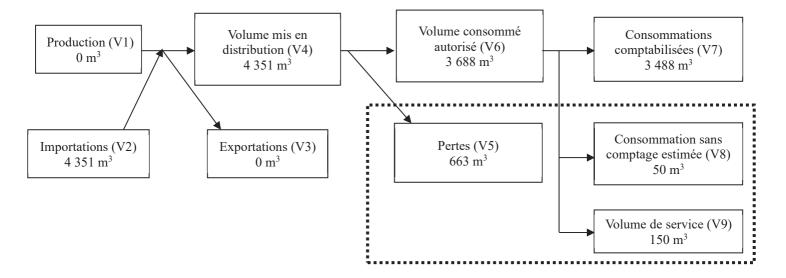
Le service n'achète pas d'eau brute.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)		4 351		95

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³		
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		3 303	%
Abonnés non domestiques		185	%
Total vendu aux abonnés (V7)		3 488	%
Total vendu à d'autres services (V3)		0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		50	%
Volume de service (V9)		150	

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		3 688	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1,8 kilomètres au 31/12/2020 (1,8 au 31/12/2019).

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021		
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	22,74 €		
Abonnement ⁽¹⁾ DN				
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Autre :	€	€		
Taxes et redevances				
Taxes				
Taux de TVA (2)	%	5,5 %		
Redevances				
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3		
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³		
Autre :	€/m³	€/m³		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle		22,74	%		
Part proportionnelle		255,60	%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		278,34	%		
Tax	xes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)					
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%		
VNF Prélèvement :			%		
Autre :			%		
TVA		16,76	%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		43,16	%		
Total		321,50	%		
Prix TTC au m ³		2,68	%		

ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte	e l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.
Les volumes consommés sont relevés avo	ec une fréquence :
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréquence de la facturation est	uence:
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'année 2	2020 sont de 3 488 m ³ /an.
	lué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de entation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 8 559 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie			1	0
Paramètres physico-chimiques			1	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	_		
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	NUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES		•	•
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points	Non	0
moins la moitié du linéaire de réseaux	non: 0 point		

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_2}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	84,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		5,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	80,2 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1 m³/j/km.



Affiché le (P107



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95%.

.....

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-202104 02-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

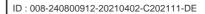
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		56
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		2,68
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		113
P104.3	Rendement du réseau de distribution		84,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0





Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Neuville Day

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caracte	érisation technique du service	3
	1.1. P	Présentation du territoire desservi	3
	1.2. N	Mode de gestion du service	3
	1.3. E	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
	1.4. N	Nombre d'abonnés	4
	1.5. E	Eaux brutes	4
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
	1.6. E	Eaux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	5
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.4.	Autres volumes	
	1.6.5.		
	1.7. L	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarifica	ation de l'eau et recettes du service	7
	2.1. N	Modalités de tarification	7
	2.2. F	Facture d'eau type (D102.0)	8
	2.3. R	Recettes	8
3.	Indicat	eurs de performance	9
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. In	ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
		ndicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	11
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
	3.4. In	ndice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
4.	Action	s de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1. A	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tableau	u récapitulatif des indicateurs	14
		1	

1. Caractérisation technique de la collection de la colle

1.1.Présentation	n du	territoire	e desservi

Ų						
Le	service est géré au niveau ☐ communal ☐ intercomn					
•	Nom de la collectivité : Syndicat d'eau	et d'assain	issement du Su	d Est des Arde	ennes	
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable	e : Neuvill	e Day			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	pe, etc.) : \$	Syndicat Mixte			
•	Compétences liées au service :		0.	N T		
			Oui	Non		
	Production					
	Protection de l'ouvrage de prélo	èvement				
	Traitement (1)					
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution		\boxtimes			
•	Territoire desservi (communes adhéren	tes au serv	vice, secteurs et	hameaux dess	ervis, etc.) : Neuville-	Day
	Existence d'une CCSPL	□ Oui			⊠ Non	
au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Oui, d	late d'approbati	on*:	Non	
	Existence d'un règlement de service	⊠ Oui, d	late d'approbati	ion*:		
	Existence d'un schéma directeur	□ Oui, d	ate d'approbati	on*:	🛛 Non	

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans

Affiché le auelle elle est ou peut être ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 158 habitants au 31/12/2020 (165 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 123 abonnés au 31/12/2020 (129 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Neuville-Day	129	105	18	123	-4,7%
Total	129	105	18	123	-4,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,32 abonnés/km au 31/12/2020 (15,18 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,28 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,28 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 139,36 m³/abonné au 31/12/2020. (133,51 m³/abonné au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 39 937 m³ pour l'exercice 2020 (31 748 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
LA COQUEE FORAGE	Eau souterraine		31 748	39 937	25,8%
Total			31 748	39 937	25,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

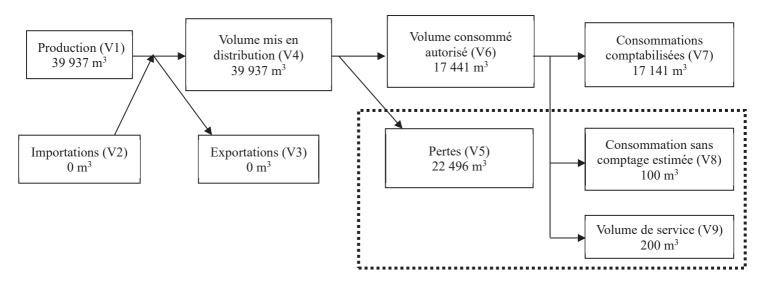


Le service n'achète pas d'eau brute.

Achats d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Neuville Day	Déférisation, filtration, désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
LA COQUEE FORAGE	31 748	39 937	25,8%	90
Total du volume produit (V1)	31 748	39 937	25,8%	90





ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	7 263	7 204	-0,8%
Abonnés non domestiques	9 960	9 937	-0,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	17 223	17 141	-0,5%
Total vendu à d'autres services (V ₃)	0	0	

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Volumes vendus au cours de l'exercice

1.6.4.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	200	100	-50%
Volume de service (V9)	200	200	0%

1.6.5.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	17 623	17 441	-1%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5,77 kilomètres au 31/12/2020 (8,5 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants : Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	
Part de la colle	ctivité		
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	34,35 €	34,62 €	
Abonnement ⁽¹⁾ DN			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³ de 0 à 200 m³	1,29 €/m³	1,22 €/m³	
Prix au m³ de 201 à 1 000 m³	1,06 €/m³	1 €/m³	
Prix au m³ au-delà de 1 000 m³	0,81 €/m³	0,76 €/m³	
Autre :	€	€	
Taxes et redev	ances		
Taxes			
Taux de TVA (2)	0 %	5,5 %	
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m³	0,22 €/m3	
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³	
Autre :	€/m³	€/m³	

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les	s délibérations fix	ant les dif	férents tarifs et prestation	ns aux abo	nnés pour l'exercice sont les suivantes :
	Délibération du	/_/	effective à compter du	/_/	fixant les tarifs du service d'eau potable
	Délibération du	/_/	effective à compter du	/ /	fixant les frais d'accès au service
	Délibération du	/ /	effective à compter du	/ /	fixant
	Délibération du	/ /	effective à compter du	/ /	fixant

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	34,35	34,62	0,8%				
Part proportionnelle	154,80	146,40	-5,4%				
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	189,15	181,02	-4,3%				
Taxes et redevances							
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)							
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%				
VNF Prélèvement :							
Autre :							
TVA		11,41					
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	26,40	37,81	43,2%				
Total	215,55	218,83	1,5%				
Prix TTC au m ³	1,80	1,82	1,1%				

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec une fréquer	nce:
	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle
Les volumes facturés au titre de l'année 202	0 sont de 17 141 m ³ /an.
A A V	depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de ation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 22 866 € (24 405 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performa D: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie	2	0	6	0
Paramètres physico-chimiques	1	0	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels				
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points)						
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5				
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX						
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)					
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui					
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15				
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%					
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	11				
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X				
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10				
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0				
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	111				

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_*}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	55,5 %	43,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,68	8,28
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,2 %	42,9 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 10,8 m³/j/km (4,7 en 2019).

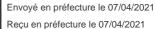


Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 10,7 m³/j/km (4,6 en 2019).







Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 90% (80% en 2019).

.....

4. Actions de solidarité et de co la contralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	165	158
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,8	1,82
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	111
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,5%	43,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,7	10,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,6	10,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	90%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Savigny sur Aisne

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	3
	1.4. Nombre d'abonnés	4
	1.5. Eaux brutes	4
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	5
	1.6. Eaux traitées	
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.4. Autres volumes	
	1.6.5. Volume consommé autorisé	
	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
	2.1. Modalités de tarification	7
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3. Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	.11
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	.11
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	.12
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	.12
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	.13
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	.13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	.14

1. Caractérisation technique de la constant de la c

1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau ☐ communal ☐ intercommunal				
•	Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'assa	inissement du S	ud Est des Arde	ennes	
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable : Savig	ny sur aisne			
•	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.)	: Syndicat Mixto	e		
•	Compétences liées au service :	0.1	3 . 7		
		Oui	Non		
	Production	\boxtimes			
	Protection de l'ouvrage de prélèvement	\boxtimes			
	Traitement (1)				
	Transfert				
	Stockage (1)				
	Distribution	\boxtimes			
•	Territoire desservi (communes adhérentes au ser	rvice, secteurs e	t hameaux dess	ervis, etc.) : Savi	gny-sur-Aisne
•	Existence d'une CCSPL			⊠ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution Oui, sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	date d'approbat	tion*:		
•	Existence d'un règlement de service 🛛 Oui,	date d'approbat	tion*:	\[\] Non	
•	Existence d'un schéma directeur 🔲 Oui,	date d'approbat	ion*:	Non	
Le	1.2. Mode de gestion du service service est exploité en Régie à autonomie finan 1.3. Estimation de la population de		0101.1)		
Es	t ici considérée comme un habitant desservi toute	personne – y co	mpris les réside	ents saisonniers –	domiciliée dans

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le auelle elle est ou peut être ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potabl

Le service public d'eau potable dessert 375 habitants au 31/12/2020 (386 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 206 abonnés au 31/12/2020 (201 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Savigny-sur-Aisne	201			206	
Total	201			206	2,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24,82 abonnés/km au 31/12/2020 (24,66 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,82 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,92 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,28 m³/abonné au 31/12/2020. (92,3 m³/abonné au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 25 922 m³ pour l'exercice 2020 (24 375 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
LA PRAIRIE-PUITS DE BAGOT	Eau souterraine		24 375	25 922	6,3%
Total			24 375	25 922	6,3%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

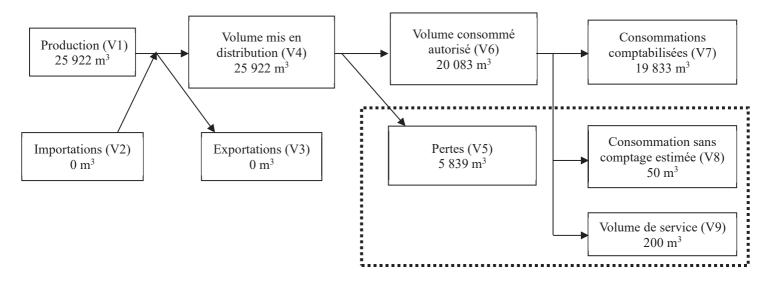
Sans objet

1.5.2.

1.6. Eaux traitées

Achats d'eaux brutes

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



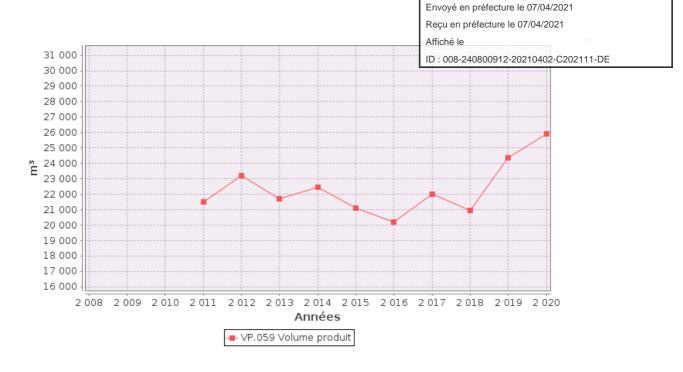
1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Savigny	filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
LA PRAIRIE-PUITS DE BAGOT	24 375	25 922	6,3%	100
Total du volume produit (V1)	24 375	25 922	6,3%	100



1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	15 016	16 623	10,7%
Abonnés non domestiques	3 537	3 210	-9,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	18 553	19 833	6,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	250	50	-80%
Volume de service (V9)	240	200	-16,7%

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	19 043	20 083	5,5%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 8,3 kilomètres au 31/12/2020 (8,15 au 31/12/2019).

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Affiché le

2. Tarification de l'eau et recettes

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20 €	47,39 €						
Abonnement ⁽¹⁾ DN								
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³ de 0 à 100 m³	1 €/m³	0,9479 €/m³						
Prix au m³ de 101 à 200 m³	1 €/m³	0,5213 €/m³						
Prix au m³ au-delà de 200 m³	1 €/m³	0,2844 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et redevances								
Taxes								
Taux de TVA (2)	0 %	5,5 %						
Redevances								
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	€/m³						
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m³	0,22 €/m3						
VNF Prélèvement	0 €/m³	€/m³						
Autre :	0 €/m³	€/m³						

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	20,00	47,39	136,9%
Part proportionnelle	120,00	105,22	-12,3%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	140,00	152,61	9%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00		%
Autre :	0,00		%
TVA		9,85	%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	26,40	36,25	37,3%
Total	166,40	188,86	13,5%
Prix TTC au m ³	1,39	1,57	12,9%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés	sont relevés a	vec une fréquence :
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectu	ée avec une fre	équence :
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au	titre de l'année	e 2020 sont de 19 833m³/an (18 553m³/an en 2019).
*		volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de mentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 29 829 € (20 034 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performa D: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	7	0	10	1
Paramètres physico-chimiques	7	0	9	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité = nombre de prélèvements réalisés – nombre de prélèvements non conformes *100 nombre de prélèvements réalisés

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	90%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Recu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

nd ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points) VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des oui: 10 points ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de Oui 10 non: 0 point pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations oui: 5 points Oui 5 et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non: 0 point considérée comme effectuée) PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et Oui de la précision des informations cartographiques VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des 0 à 15 points sous informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, 15 conditions (1) Oui diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 95% réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 0 à 15 points sous 50% 10 réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B) VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, oui: 10 points Oui 10 ventouses, purges, PI....) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux non: 0 point VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de oui: 10 points Oui 10 non: 0 point distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) oui: 10 points VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3) Oui 10 non: 0 point VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs oui: 10 points d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du Oui 10 non: 0 point compteur (3) VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les oui: 10 points 10 Oui réseaux, date et nature des réparations effectuées non: 0 point VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau oui: 10 points Oui 10 (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) non: 0 point VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de oui: 10 points renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif Oui 10 non: 0 point portant sur au moins 3 ans) VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au oui: 5 points 0 Non moins la moitié du linéaire de réseaux non: 0 point **TOTAL (indicateur P103.2B)** 120 110

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Sí la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	78,1 %	77,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,4	6,63
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,1 %	76,5 %

Le rendement de réseau de la commune est stable depuis 2011

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2 m³/j/km (2 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m³/j/km (1,8 en 2019).

Recu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le (P107 ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau 3.3.4.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (1,23 en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.) 80%

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (80% en 2019).

Affiché le

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	386	375
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,39	1,57
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	90%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,1%	77,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,8	1,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,23%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des		0

ffiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Semuy

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.Services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
	1.1. Présentation du territoire desservi	3
	1.2. Mode de gestion du service	3
	1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	3
	1.4. Nombre d'abonnés	4
	1.5. Eaux brutes	4
	1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2. Achats d'eaux brutes	4
	1.6. Eaux traitées	
	1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	
	1.6.2. Production	
	1.6.3. Achats d'eaux traitées	
	1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5. Autres volumes	
	1.6.6. Volume consommé autorisé	_
	1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
	2.1. Modalités de tarification	7
	2.2. Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3. Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	9
	3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
	3.3. Indicateurs de performance du réseau	.11
	3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
	3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	.12
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	.13
	4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	.13
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	.14

1. Caractérisation technique de la constant de la c

1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau ☐ communal ☑ intercomm	unal				
•	Nom de la collectivité : Syndicat d'eau e	et d'assaini	ssement du S	ud Est des Arde	nnes	
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable	: Semuy				
•	Caractéristiques (commune, EPCI et typ	e, etc.) : S	yndicat Mixto	e		
•	Compétences liées au service :		Oui	Non		
	Production			\boxtimes		
	Protection de l'ouvrage de prélè	vement				
	Traitement (1)			\boxtimes		
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution					
	(1) A compléter					
•	Territoire desservi (communes adhérent	es au servi	ce, secteurs e	t hameaux desse	ervis, etc.) : Semuy	
	Existence d'une CCSPL	□ Oui			⊠ Non	
au	Existence d'un schéma de distribution [sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Oui, da	te d'approbat	ion*:	🛛 Non	
	Existence d'un règlement de service	⊠ Oui, da	te d'approbat	ion*:		
	Existence d'un schéma directeur	□ Oui, da	te d'approbat	ion* :		
J	1.2.Mode de gestion du serv	rice				
Le	service est exploité en Régie à autonom	ie financiè	ere			
j	1.3.Estimation de la populat	ion des	sservie (E	0101.1)		
Est	ici considérée comme un habitant desser	vi toute pe	rsonne – y co	mpris les réside	nts saisonniers – do	miciliée dans

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le auelle elle est ou peut être ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potabl raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 90 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 74 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Semuy				74	
Total				74	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,46 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,22 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 48,96 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau 1.5.1.



Le service public d'eau potable prélève 0 m³ pour l'exercice 2020 (0 pour l'exercice 2019).

1.5.2. Achats d'eaux brutes



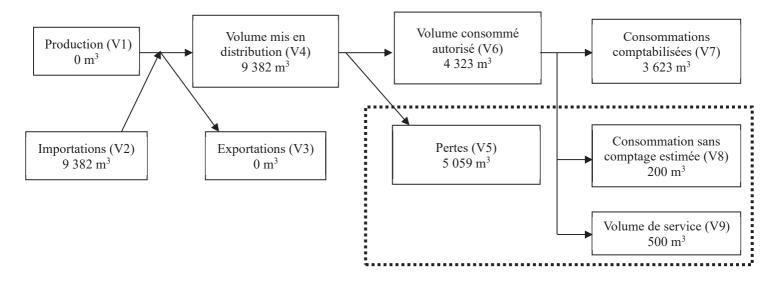
Le service n'achète pas d'eau brute.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIAEP de la Voie Romaine		9 382		90
Total d'eaux traitées achetées (V2)		9 382	%	90

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		3 614	%
Abonnés non domestiques		9	%
Total vendu aux abonnés (V7)		3 623	
Total vendu à d'autres services (V3)		0	

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable. ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)		200	%
Volume de service (V9)		500	%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		4 323	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2,6 kilomètres au 31/12/2020 (au 31/12/2019).

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/202	1 sont les suivants :
Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2020
	€ au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021						
Part de la collectivité								
Part fixe (€ HT/an)	Part fixe (€ HT/an)							
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	17,91 €						
Abonnement ⁽¹⁾ DN								
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	€/m³	0,5782 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et rede	vances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	%	5,5 %						
Redevances								
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³						
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3						
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³						
Autre :	€/m³	€/m³						

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

les	délibérations	fixant les	différents	tarifs et	prestations	aux abonnés	nour 1'	exercice sont	les suivantes	•
	ucifociations	IIAaiit ics	unitation	tarris ct	prestations	aux accimics	pour	CACICICC SOIII	ics survailles	

Délibération du	/_/	effective à compter du	/_/	fixant les tarifs du service d'eau potable
Délibération du	/_/	effective à compter du	/ /	fixant les frais d'accès au service
Délibération du	//	effective à compter du	/_/	fixant
Délibération du	/ /	effective à compter du	/ /	fixant

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

1'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle 17,91%						
Part proportionnelle		69,38	%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		87,29				
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)						
Part fixe annuelle			%			
Part proportionnelle			%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire						
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)						
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%			
VNF Prélèvement :			%			
Autre :			%			
TVA		6,25	%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		32,65	%			
Total		119,94				
Prix TTC au m ³		1,00	%			

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée avec	c une fréquer	nce:
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
		•
Les volumes facturés au titre de	l'année 2020	0 sont de 3 623 m ³ /an.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

travada, remodal sement de dettes, augmentation du cout des routintures, etc., sont les survants.				

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 4 107 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			2	0
Paramètres physico-chimiques			2	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Affiché le 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	_	,	
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES		<u>'</u>	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	29

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : rendement d

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_{7}}{V_{4}}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau		46,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		4,56
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	38,6 %

3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,1 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 5,3 m³/j/km.

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 90%.

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		90
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	9%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		29
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	46,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		6,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		5,3
P107.2	Taux moven de renouvellement des réseaux		0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		90%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0



Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Toges

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.Services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Table des matières

1.	Caracté	érisation technique du service	3
	1.1. P	Présentation du territoire desservi	3
	1.2. N	Mode de gestion du service	3
	1.3. E	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
	1.4. N	Nombre d'abonnés	4
	1.5. E	Eaux brutes	4
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
	1.5.2.	Achats d'eaux brutes	4
	1.6. E	Eaux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	5
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.4.	Autres volumes	
	1.6.5.		
	1.7. L	inéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
2.	Tarifica	ation de l'eau et recettes du service	7
	2.1. N	Modalités de tarification	7
	2.2. F	Facture d'eau type (D102.0)	7
	2.3. R	Recettes	8
3.	Indicat	eurs de performance	9
	3.1. Q	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2. In	ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	9
	3.3. In	ndicateurs de performance du réseau	11
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	11
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
	3.4. In	ndice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	12
4.	Actions	s de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
	4.1. A	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
5.	Tableau	u récapitulatif des indicateurs	14
		1	

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau Communal **☑** intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Toges
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	\boxtimes	
Protection de l'ouvrage de prélèvement	\boxtimes	
(1)	_	_
Traitement (1)	\boxtimes	
Transfert	\boxtimes	
Stockage (1)	\boxtimes	
Distribution	\boxtimes	

•	Territoire desservi	(communes adhérentes	au service, se	ecteurs et hameaux	desservis, et	c.): Toges
---	---------------------	----------------------	----------------	--------------------	---------------	------------

		,	,	,
	Existence d'une CCSPL	□ Oui	\boxtimes	Non
au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Oui, date d'approbation*:	\boxtimes	Non
	Existence d'un règlement de service	○ Oui, date d'approbation*:		Non
	Existence d'un schéma directeur	Oui, date d'approbation*:	\boxtimes	Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 101 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 70 abonnés au 31/12/2020.

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Toges				70	
Total				70	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,27 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,44 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 55,6 m³/abonné au 31/12/2020.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 4 411 m³ pour l'exercice 2020.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
SOURCE DU RU DES FONTAINES	Eau souterraine			4 411	
Total				4 411	

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

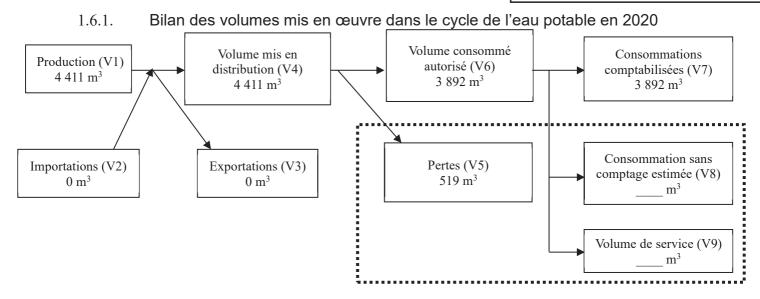




Le service n'achète pas d'eau brute.

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6. Eaux traitées



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Toges	désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SOURCE DU RU DES FONTAINES		4 411	%	95
Total du volume produit (V1)		4 411		95

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant durant l'exercice 2019 en m³ Volumes vendu		Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		3 883	%
Abonnés non domestiques		9	%
Total vendu aux abonnés (V7)		3 892	%
Total vendu à d'autres services (V3)		0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

1.6.4.

Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

1.6.5.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		3 892	

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1,93 kilomètres au 31/12/2020 (1,93 au 31/12/2019).

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

2. Tarification de l'eau et recettes

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2020 € au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la colle	ctivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	18,96 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	€/m³	1,2322 €/m³
Autre :	€	€
Taxes et redev	ances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	%	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,22 €/m3
VNF Prélèvement	€/m³	€/m³
Autre :	€/m³	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %	
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle		18,96	%	
Part proportionnelle		147,86	%	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		166,82	%	
Tax	xes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		26,40	%	
VNF Prélèvement :			%	
Autre :			%	
TVA		10,63	%	
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		37,03	%	
Total		203,85	%	
Prix TTC au m ³		1,70	%	

ensemble de la compétence de la production à la distribution.
une fréquence :
annuelle
semestrielle
trimestrielle
quadrimestrielle
nce:
annuelle
semestrielle
trimestrielle
quadrimestrielle
20 sont de 3 892 m ³ /an.
é depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de ation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 6 617 €.

3. Indicateurs de performa in: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie			6	0
Paramètres physico-chimiques			6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		100%

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Affiché le 16s 15 points des plans de ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisé réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	_		
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	NUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)		Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points	Oui Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
moins la moitié du linéaire de réseaux	non . o ponit		

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

3.3.Indicateurs de performance du réseau



Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$ Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut : part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_1}$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	%	88,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]		5,52
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	88,2 %



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m³/j/km (en 2019).



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m³/j/km.







Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (en 2019).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95% (95% en 2019).

.....

4. Actions de solidarité et de co ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020.

5. Tableau récapitulatif des ind Affiché le ID: 008-240800912-20210402-C202111-DE

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		101
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		1,7
	[€/m³] Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	88,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	95%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0